

Bulletin Municipal

SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 1
Hommage à Jean-Marc Chavanne	p. 2
Hommage à la résistance de St Jean de Tholome	p. 3
Histoire – Gabelle du sel -1561-	p. 4
Commission environnement	p. 5
Commission bâtiment	p. 6
Association PERISCOL - Garderie Périscole	p. 6
La commission d'urbanisme	p. 7
Comité des fêtes "Lou Molis"	p. 7
La consultance architecturale	p. 8
La chasse	p. 8
Commission d'eau et d'assainissement	p. 9
La commission enfance	p. 12
Les troubadours	p. 12
Commission budget : budget 2002	p. 13
Commission budget : budget primitif 2003	p. 14
Le téléthon	p. 15
Haut les cœurs - Solhandisep, 1 an déjà	p. 16
Espace handicap	p. 17
Foyer départemental "Les Quatre Vents"	p. 19
Lou SAN-DIANNIS - Club du 3 ^{ème} âge	p. 20
Le Sou des écoles de St Jean de Tholome	p. 21
Centre communal d'action sociale	p. 21
OXALIS, ânes & nature	p. 22
Animaux-Secours	p. 23
Bruits de voisinage	p. 24
Etat civil	p. 25
Bloc notes	p. 26

Septembre 2003



Saint Jean de Tholome



Le mot du Maire

Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs,

Si les deux précédentes années se sont concrétisées par des travaux importants et urgents, principalement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement :

- Diagnostic de réseau, réparations des fuites. . /
- Construction du réservoir de chez Folliex
- Poursuite des tranches d'égouts
mais aussi dans les traditionnelles compétences communales (voirie, bâtiments), l'année 2003 est plutôt une année de réflexion dans plusieurs secteurs :

1. L'école :

Face à l'augmentation des enfants scolarisés, à la fluctuation des naissances, à la pression foncière et l'arrivée d'une nouvelle population, nous avons étudié toutes les solutions possibles pour arriver aux choix suivants :

- pas de construction d'un nouveau bâtiment (beaucoup trop onéreux)
- La Mairie devient " l'enceinte scolaire " avec dès septembre l'aménagement d'une classe dans la salle consulaire. L'ancienne mairie rénovée fera office de salle de mariages.
- Des aménagements indispensables et durables seront réalisés pour une livraison septembre 2004 (toilettes, préau, agrandissement de la cour, accès à l'étage mairie, infirmerie, changement cuve à fuel) coût estimatif des travaux : 333 025 € H.T.

2. La voirie :

L'activité administrative, scolaire, associative étant concentrée au même endroit, cela pose d'importants problèmes de stationnement, de circulation et de sécurité, d'où l'étude d'un aménagement de bourg qui devrait se décomposer en 3 phases :

- Création d'un parking entre l'Alpestre et l'école, matérialisation du parking du Monument au Morts, pose d'un ralentisseur sur la départementale - Réalisation : 2003-2004
- Réflexion sur l'aménagement de l'accès à la future mairie (le presbytère actuel) : accès piétons, voitures, parvis.

- Mise en sécurité de l'intersection de la RD 200 et de la voie communale des Maréchaux qui permet aussi de transformer un aménagement routier en une entrée de village.

3. L'assainissement :

Le schéma directeur d'assainissement va nous permettre :

- De visualiser toutes les solutions techniques et leurs incidences financières à court, moyen et long terme.
- De programmer les choix retenus selon les priorités (protection de l'eau potable, diminuer les fortes pollutions, urbanisation future).
- D'être la base de travail pour le zonage de notre P.L.U.

Malgré tout, 2003 aura été une année soutenue comme vous pouvez le constater au travers des différents exposés des commissions, les associations sont toujours présentes dans notre bulletin, auquel nous avons rajouté quelques informations pratiques.

M^{me} le Maire, Christine CHAFFARD

*A tous
Bonne lecture
CHAFFARD*

AVIS

La préparation de ce bulletin datant de début juin, certains événements de cet été (élections cantonales, sécheresse... ne sont donc pas relatés dans cette édition.





Hommage à Jean-Marc Chavanne

Le 11 mars 2003, Jean Marc nous quittait, suite à une longue maladie. Même s'il ne nous avait jamais caché son état de santé, son moral, son extrême volonté nous avait laissé croire que l'échéance serait heureuse ou au pire très lointaine. Devant la mort, il a été comme dans la vie : poignant de vérité, de respect et de simplicité, faisant de ce samedi 15 mars un moment de grand hommage, où, dignité, émotion l'ont guidé jusqu'à sa dernière demeure en terre natale.

Saint Jean de Tholome ne pourra pas oublier Jean-Marc. Il a toujours honoré la commune de sa présence, répondant aussi bien aux invitations des cérémonies des vœux, au Téléthon, et même dans le cadre des cours d'instruction civique des CM2 où il est venu présenter le Parlement.

Au faste des réceptions, il préférait les choses simples, vraies, aux langues de bois, il répondait avec conviction, à la spirale politique, il jouait la carte de la fidélité.

Aujourd'hui, écrire quelques mots à son propos, continuer à parler de lui, c'est le devoir de mémoire que tous les élus et les citoyens doivent accomplir.

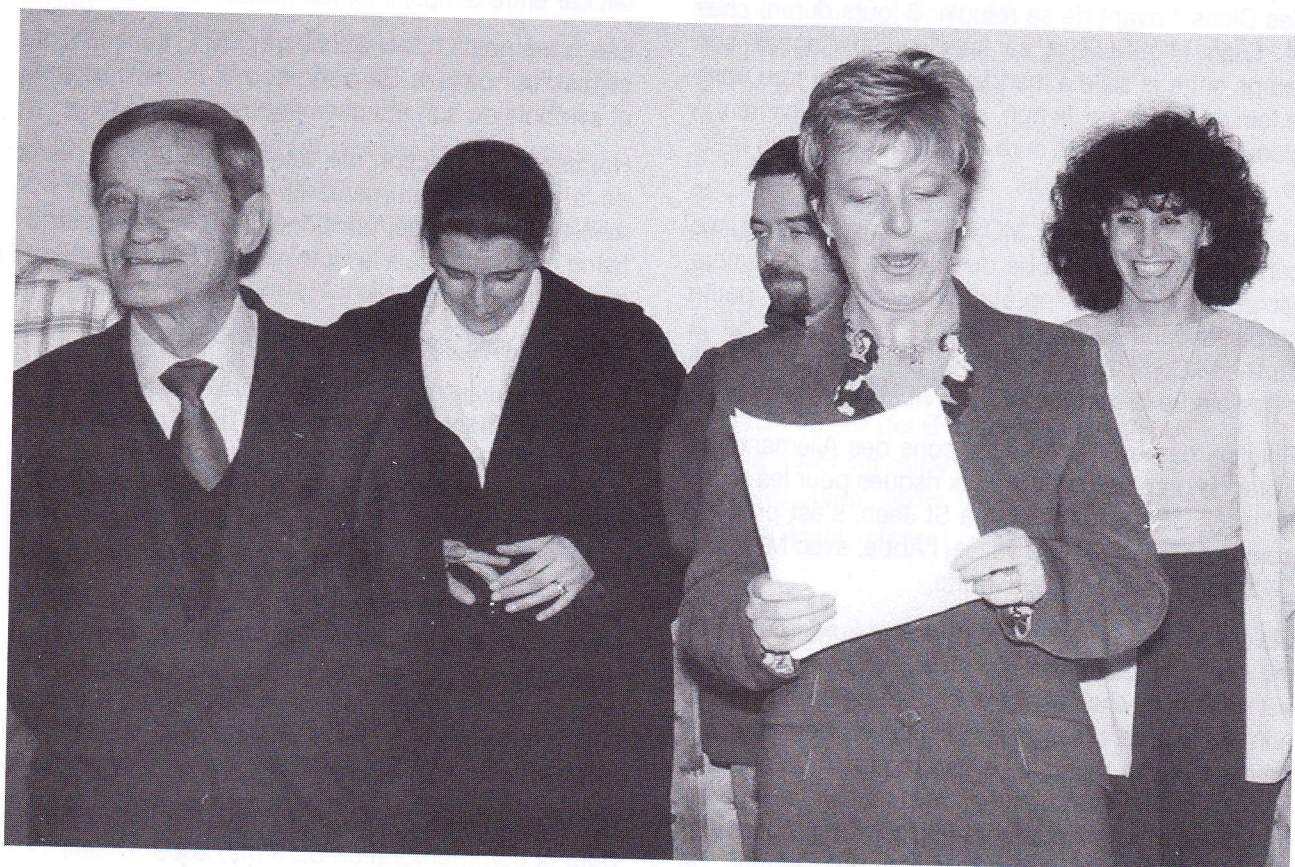
M^{me} le Maire, Christine CHAFFARD

Registre de condoléances en Mairie de SAINT-JEOIRE :

*"Jean-Marc,
Le combat, la dignité furent l'emblème de votre vie.
La loyauté, la justesse furent les symboles de votre
fonction de Conseiller Général.*

*Mes trois prédécesseurs n'ont eu que des éloges à
votre propos. Nouvellement élue, vous me laisser
orpheline sans l'homme de confiance que le profond
respect m'empêchait de tutoyer malgré vos deman-
des répétitives.*

*Le Conseil Municipal, les Tholoméens se joignent à
moi pour présenter à votre famille nos plus sincères
condoléances."*





Hommage à la Résistance de St-Jean-de-Tholome

Le 15 septembre 1943 dans la matinée, alors que le village formait un grand cortège derrière l'Abbé de VIRY pour accompagner Mme Marie CHATEL- LOUROZ née DETURCHE dans sa dernière demeure, la sépulture fut interrompue. En effet, Messieurs Louis CHEVRIER en vélo et François ALLAMAND sillonnaient le village pour prévenir les habitants que les soldats allemands montaient par la route pour arrêter l'Abbé de VIRY, qui arrivé en 1935 à ST JEAN possédait le grade de Lieutenant et qui à la déclaration de la guerre fut affecté au 2^{ème} bureau.

Aussitôt un séminariste en vacances chez "la Marguerite", une pension de famille du village, fut réquisitionné pour revêtir les ornements de l'Abbé de VIRY et conduire la procession vers l'église. Les Allemands restèrent toute la cérémonie jusqu'au cimetière, alors que déjà l'Abbé BEUGAIN de Taninges était fait prisonnier dans le camion stationné là où sommes aujourd'hui.

Quelques heures plus tard, Melle Adèle GAY, plus connue sous le nom de Lili, habitant au Chef Lieu, devait le rejoindre et fut déportée.

Pendant ce temps, l'Abbé se cachait dans les bois " des Dions " avant de se réfugier 3 jours durant chez M. Léon MOSSUZ et sa famille. Il partageait son temps entre la salle à manger le jour, et un trou dans le foin de la grange, la nuit. Les Allemands revinrent à plusieurs reprises à la cure où Juliette, l'aide au prêtre, fit preuve de courage.

Le 3^{ème} jour, Mr Gaston MOSSUZ remplit une fausse carte d'identité, et l'Abbé de VIRY se nommait alors Mr Jean GAY et s'appêtait à rejoindre une petite paroisse dans le Massif Central avec l'aide de la famille MICHELIN. Mais dans un premier temps, il fallait rejoindre la gare de BONNEVILLE.

Pour ne pas éveiller les soupçons des Allemands et éviter de prendre de nouveaux risques pour les résistants, M. JEAN, juif réfugié à St Jean, s'est proposé pour descendre dans la vallée, l'Abbé, avec M. Pierre GAY, son cheval et sa charrette.

Malgré sa très grande taille (presque 2 m) il fut chargé chez CHIQUET dans une malle en osier, un revolver dans la poche. M. GAY futur papa avait prévenu son épouse, je cite : "si je ne suis pas de retour à 8 heures demain matin, il ne faudra plus m'attendre ". La mission était fort risquée, mais ce jour là, un prêtre, un Juif et un chrétien ont uni leur force pour vaincre leur peur. En route, au pied du Château de

Faucigny, ils fumèrent leurs dernières cigarettes. Tout avait été organisé avec les cheminote résistante de la gare de BONNEVILLE pour charger ce colis dans un wagon de marchandises, glissant même un billet de train entre les tresses de l'osier, pour qu'il puisse continuer sa route après LYON.

Comme si l'émotion n'était déjà pas assez forte pour ses compagnons de route, un officier allemand monta dans ce wagon et s'assit sur la malle. Avec grande peine les cheminots le firent sortir, fermèrent à clé le wagon et enfin l'Abbé de VIRY prit l'air pendant que ses chauffeurs rentraient à Saint Jean à 8 heures moins 10 du matin !!!

Il pu rejoindre son réseau mais plus tard les Allemands l'ont confondu avec un aviateur anglais recherché, et l'ont emmené au Fort Mont Luc. L'armée américaine le libéra enfin, dans le train qui l'emmenait dans un camp de concentration à la frontière belge.

Il revint à ST JEAN, l'été 1944, pour la plus grande joie des Tholoméens. En 1948, il décide de quitter la prêtrise pour d'autres vents de liberté. Excommunié, il n'a pas pu être réhabilité à ST JEAN comme il le souhaitait car entre temps, il tomba malade et mourut.

Les ornements de l'Abbé de VIRY sont encore aujourd'hui dans la Sacristie de notre église, preuve et symbole de son attachement à notre village.

Homme de conviction, de valeur, il fut un des héros de la résistance, au même titre que les plus anonymes d'entre eux, qui par conviction, loyauté, patriotisme ont contribué à la victoire de la France sur l'occupation nazie.

Pour eux, résistants du plus célèbre au plus méconnu,

Pour les autres qui ont payé au prix de leur vie, Pour les autres encore qui ont subi les atrocités de la déportation, Pour les 11 prisonniers de Saint Jean de Tholome ; Pour Tous, nous avons un devoir de Mémoire et aussi de vigilance.

Merci pour ceux qui ont ressorti du plus profond d'eux-mêmes, ces souvenirs parfois difficiles.

Merci aux enfants de M. JEAN, juif enterré à sa demande à ST JEAN DE THOLOME, qui souhaitent que les noms de 5 familles de St Jean de Tholome soient inscrites sur le Monument des Justes en ISRAEL.

Rédigé par M^{me} le Maire, Christine CHAFFARD pour la commémoration du 8 mai 2003



Histoire – Gabelle du sel -1561-

La gabelle du sel est un impôt direct.

Chaque année, les chefs de famille (feux) étaient tenus d'en acheter une quantité minimale. Sa vente étant monopole de l'état, cette contrainte d'achat fut l'impôt le plus lourd et sans doute le plus impopulaire. Un dénombrement fut effectué par paroisse et par village. Le chef de famille indiquait son nom, celui de son épouse, de ses enfants, gendres et belle-fille, ainsi que le nom de ses domestiques et servantes. Les enfants de moins de cinq ans étaient eux aussi nommés, mais non assujettis à l'impôt. A la différence des recensements militaires ultérieurs, qui ne citaient que les hommes, la gabelle du sel nous donne un descriptif global de chaque feu. Le regrattier était désigné par la communauté afin de distribuer le sel quatre fois par année. Ce recensement effectué en 1561 est un document intéressant car il nous donne une indication assez précise sur le nom des familles dont les descendants cinq siècles plus tard, habitent toujours le même village, voir le même hameau.

(nota)

- a) Dans la marge de gauche, en face de chaque feu, était indiquée la situation financière de chaque famille.
- b) (pauvre)--(misérable) - ou sans indication qui voulait dire (solvable)
- d) les moins de cinq ans : enfant non assujetti à l'impôt.
- c) Enfant donné : enfant naturel vivant sous le toit des parents.
- d) Ministre ou prestre : (prêtre)
- e) Absent dans la marge de droite : pas au foyer au moment du recensement.

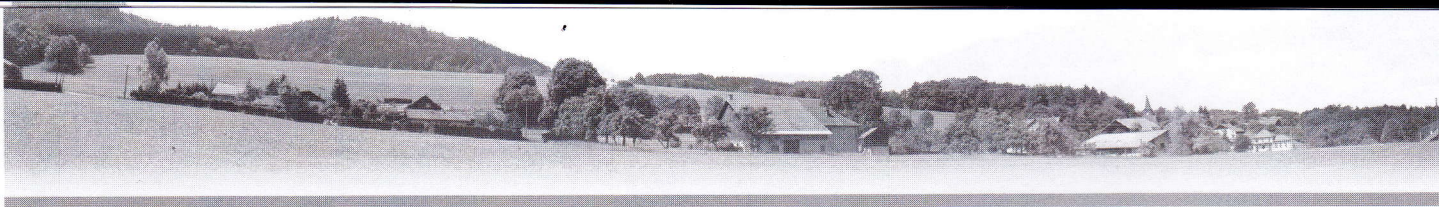
La paroisse de St Jehan de Tholome, se composait de 88 familles, ce qui représentait, 528 personnes, en 1561.

familles de St Jehan en 1561

Vouthier 8 familles à (saverna) éteinte
Des Turches, ou Déturche dit turchon (St Jehan)
8 familles
Chastel ou Chatel 5 familles, 4 (rière Chatel, 1 famille à Rombla

Mermin 4 familles à Saverna
Baufand ou Bauffond 4 familles (chez Bauffond)
Verdan 3 familles, 1 à Saverna, 2 à Rombla
Du Boys ou Dubois 3 familles (chez Dubois) aujourd'hui Faucigny
Grangier ou Granger 3 familles (la Biolle)
Allamand 3 familles (Rombla)
Defresne, Dufrene 3 familles (Saverna)
Chaffard 2 familles (St Jehan)
Mossu 2 familles (St Jehan)
Folliex 2 familles (les Sises) entre les granges et chez Beroud
Chabrey 2 familles (St Jehan)
Siord 2 familles (les siord)
Lieupoiz 2 familles (Saverna)
Goudan 2 familles (Saverna)
Mogeon 2 familles (Saverna)
Ravier 2 familles (chez Ravi) (St Jehan)
Trolliet 1 famille (Saverna)
Berod 1 famille (Béroud)
Cullie – Callieu – Callier 4 familles (Rombla) et (St Jehan)
Magnin 1 famille (St Jehan)
Ganthin 1 famille (Saverna) : Cantin (chez Dubois)
Vuchard 1 famille (Saverna)
De Leschaux 2 familles (Saverna)
Rubin 2 familles (la Biolle)
Roct Chapuis 3 familles (chez Dubois)
Chevallier 1 famille (chez Dubois)
Guard 1 famille (chez Dubois)
Bastian 1 famille (chez Dubois)
Poutry, voir Poutrier 1 famille (St Jehan)
Koz Amed 1 famille (Saverna)
Mauris 1 famille (les Sises) autres familles (chez Béroud) sur Ayse
Anthoine Amed, prestre, (cure de Saverna)
Messire Janin, vicaire (cure de Saverna)

Gilbert Maurice-Demourieux



La Commission Environnement

La " matinée de l'environnement " a été reconduite cette année encore, en collaboration avec l'association de chasse, avec le même succès et dans la même ambiance conviviale. Elle est devenue maintenant un événement habituel dans l'agenda de la commune.

L'opération " containers " a été elle aussi renouvelée afin d'encourager encore plus de foyers à acquérir au meilleur prix un container poubelle solide et propre pour améliorer la collecte des déchets ménagers.

Un programme d'entretien des cours d'eau est en train de se mettre en place avec le concours de l'ADEGI. En parallèle aux travaux d'entretien déjà effectués, l'ADEGI a réalisé une analyse de l'état de l'ensemble des cours d'eau de la commune afin de programmer les prochains chantiers.

La commission a surtout travaillé sur le dossier de la collecte sélective. Un programme de collecte sélective est en train de se mettre en place sur tout le territoire du SIVOM de Cluses, auquel St-Jean est adhérente au travers du Syndicat Risse et Foron. Malheureusement,

l'absence de structures intercommunales adaptées ne permettra pas une mise en place et une organisation regroupées de la collecte. Sur notre secteur chaque commune aura en charge sa propre collecte avec le soutien technique du SIVOM.

L'étude réalisée par la société TRIVALOR a abouti à un projet qui se concrétisera sur notre commune dans le courant de l'automne par la mise en place de deux points de collecte sélective. Chaque point de collecte comportera trois containers qui recevront chacun un type de déchets bien précis. Le financement des points de collecte est en partie subventionné par la Région Rhône-Alpes et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Une campagne de communication accompagnera la mise en place de la collecte. Toute aussi importante que les points de collecte eux-mêmes, elle vous informera sur la meilleure façon de trier vos déchets pour obtenir une collecte efficace. La collecte sélective ne sera un succès que si elle est soutenue par nous tous.





Commission Bâtiment

Réalisations au cours de l'année 2003 :

- La construction d'une nouvelle classe à la place du préau en verre est supprimée. Elle sera installée dans la salle consulaire pour la rentrée 2003.
- Un projet est à l'étude pour transformer la cure en mairie.
- La démolition de l'Hôtel des Roches doit se faire avant la fin de l'année.

Association PERISCOL Garderie Périscolaire

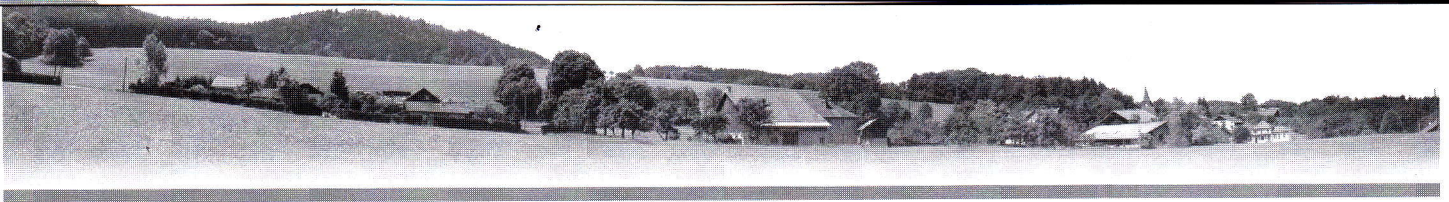
Lors de la rentrée 2002, PERISCOL a dû faire face à une augmentation inattendue de sa fréquentation. Cette augmentation dépassant les limites de nos capacités d'accueil (20 enfants maximum), nous avons rapidement sollicité une autorisation d'extension auprès des services concernés du Conseil Général. Entre temps, nous avons fait appel avec succès aux parents disponibles pour prêter main forte à notre animatrice, Mme Marie-Thérèse Pommier et lui permettre de recevoir les enfants dans de bonnes conditions d'accueil et de sécurité. Dès que l'extension d'accueil à 30 enfants nous a été accordée, nous avons engagé une démarche pour recruter une seconde animatrice. Mme Béatrice Lambelin de La Tour, titulaire d'un BAFA, a été rapidement engagée pour assurer l'accueil des enfants avec Mme Pommier. Pour l'année 2002/2003, 52 enfants ont fréquenté PERISCOL, pour un total de 6103 heures de garde (réparties comme suit 09/02 : 731.50, 10/02 : 623.00, 11/02 : 707.50, 12/02 : 552.00, 01/03 : 723.50, 02/03 : 521.50, 03/03 : 593.50, 04/03 : 504.50, 05/03 : 492.50, 06/03 : 654.00).

PERISCOL a réouvert ses portes en même temps que l'école à la rentrée scolaire 2003 pour accueillir les enfants à partir de 7 heures le matin et jusqu'à 19 heures le soir. Les inscriptions déjà enregistrées laissent penser que les capacités d'accueil étendues de notre structure vont être très largement sollicitées cette année encore et nous nous en réjouissons.

Nos remerciements vont à tous ceux qui rendent l'existence de PERISCOL possible: nos deux animatrices, Mmes Pommier et Lambelin, pour leur investissement personnel à rendre la garderie plaisante pour les enfants, la municipalité pour la mise à disposition du local de la cantine et pour sa subvention annuelle et aussi tous les parents qui nous font confiance.

Pour toute information, vous êtes invités à contacter Laurent Mocozet (0450951329) ou Patricia Luiset (0450951303).





La Commission d'Urbanisme

Il est à nouveau possible de construire à SAINT JEAN DE THOLOME.

Hé Oui ! les conditions de blocage pour la délivrance de permis de construire ont été levées. Les efforts de la Municipalité sur le système de distribution d'eau potable (construction du réservoir de "Chez Folliex", diagnostic du réseau, recherche des fuites, etc...) amènent une certaine amélioration des ressources et de la distribution.

Ces efforts ont été constatés par des bureaux d'étude qui nous ont aidés à défendre nos intérêts auprès des services de l'état pour la réouverture des permis.

A ce jour, cinq permis pour de **nouvelles maisons** d'habitation ont été déposés et deux ont été délivrés, nombre bien en dessous de la pression foncière que nous subissons.

Cette réouverture est pondérée par différents points, à savoir :

- répondre au Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) et à la loi montagne (continuité des bourgs, villages et hameaux) dans l'attente du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

- ne pas compromettre les enjeux du P.L.U. en cours d'étude, ce qui entraîne un blocage dans les secteurs stratégiques (Chef-Lieu - Les Maréchaux, etc...) et ce, jusqu'à l'approbation de notre document d'urbanisme (début 2004).

Nous pouvons construire, mais pas n'importe comment.

Outre les problèmes administratifs évoqués précédemment, la Municipalité a émis le souhait **d'aider les pétitionnaires de permis** dans leurs choix architecturaux en s'entourant d'un Architecte Conseil qui siège en Mairie le troisième vendredi de chaque mois (entre 16 h 00 et 18 h 00, sur RDV) et ce, afin de vous aider dans un souci d'esthétique du bâti. Cet Architecte Conseil dépend du C.A.U.E. dont vous trouverez une présentation dans ce même bulletin.

Il est clair qu'il faut prendre cette démarche comme une aide et non comme une nouvelle contrainte, les consultations sont gratuites et il est toujours préférable de consulter en amont (avant que le projet soit ficelé).

Comité des Fêtes "Lou Molis"

Il y a un an, sous l'impulsion de quelques bénévoles, naissait " Lou Molis " (en patois : le Môle). Formé de 7 personnes (Pierre THIRION – Jean Noël PERNAUDAT – Sylvie LAMOUR – Patrick VIGANOTTI – Patrick CONTI – Patrice CHATEL – Agnès CHATEL), nous sommes partis à l'aventure pour faire renaître un peu d'animation dans notre village. Il y eu d'abord, la Fête de l'Alambic (tradition importante chez nos aïeux) qui se passa à la salle de l'Alpestre et sur la place du village autour des bouilleurs de cru, Mrs Esther et Hervé VACHOUX, pour un apéritif plutôt neigeux, suivi d'un repas composé de diots et de beignets de pomme de terre. Premier challenge plutôt réussi.

Le succès de la Fête de la Musique de l'an dernier ne pouvait que nous encourager à prendre le relais de la Commune. Sous cette chaude nuit du 20 juin, nous nous sommes remis au travail et nous pensons que cela a bien marché.

Ces réussites n'auraient pas pu avoir lieu sans les musiciens du village (OX, Hubert, les Troubadours, la chorale Josquin des Prés, Sébastien Perrad et sa bande). A 7 personnes, nous n'aurions pas pu réussir tout ça. Nous remercions tous les bénévoles et le Conseil Municipal, venus nous proposer leur aide, nous leur disons merci.

Nous vous attendons pour notre prochaine Fête de l'Alambic. Alors " arvi pas " à un autre coup. Une Assemblée Générale aura lieu courant septembre pour toutes les personnes désireuses de nous rejoindre.

Pour tous renseignements :

Patrice CHATEL : 06 81 54 98 22 ou 04 50 95 11 36

Jean Noël PERNAUDAT : 06 80 17 18 99 ou 04 50 95 17 28





La Consultance Architecturale

Notre commune bénéficie depuis le 21 février 2003 de la participation d'un architecte consultant du C.A.U.E 74 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Haute-Savoie).

Les principales missions de la consultante architecturale sont :

- De conseiller la commune en matière d'urbanisme et d'aménagement,
- De conseiller les particuliers ou les professionnels dans l'acte de construire,
- D'assurer une cohérence architecturale à l'échelle de l'entité géographique, paysagère et économique.

Cette consultance est assurée par Daniel MASSON – Architecte (qui exerce en pratique libérale à THONES). Elle se déroule en mairie le 3^{ème} vendredi de chaque mois, entre 16 h et 18 h (il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable).

Daniel MASSON est aussi consultant depuis 2 ans pour les communes voisines de SAINT-JEOIRE et de VILLE-EN-SALLAZ.

Le souhait de Daniel MASSON est de donner des conseils le plus en amont possible des projets (dès le stade de l'intention ou de l'esquisse). Pour les projets de construction ou de rénovation des particuliers, les conseils porteront sur l'implantation dans le paysage, l'adaptation à la topographie, la prise en compte du contexte bâti existant, le traite-

ment des volumes et des façades, le choix des matériaux et des couleurs,

L'objectif de la consultance architecturale est de contribuer à la réalisation d'un nouveau patrimoine bâti en dialogue avec l'existant, et à l'écoute de la volonté des élus.

Cette cohérence architecturale pourra se traduire par la définition d'éléments d'unité, en évitant évidemment l'uniformité. Toute la difficulté est de promouvoir une architecture contemporaine, c'est à dire en phase avec son temps, dans le respect des particularités et de l'identité du lieu.

Pour Daniel MASSON, les deux particularités de l'architecture de la commune (architecture ancienne notamment) sont la simplicité des volumes et une très bonne adaptation au lieu. Ces principes sont à prendre en compte.

Aujourd'hui, les demandes personnelles d'architecture sont multiples, mais n'oublions pas que la " façade " appartient à tout le monde et que le souci de cohérence collective doit prédominer, avec des critères de qualité.

Rappelons que l'architecte consultant du C.A.U.E. est indépendant. Il n'est ni un arbitre, ni un censeur, mais soucieux de contribuer par ses conseils à la qualité architecturale de la commune.

Daniel MASSON

La Chasse

Le territoire de la chasse de ST JEAN DE THOLOME et FAUCIGNY s'est structuré depuis 1968 en une Association Intercommunale de Chasse Agréée du Môle (AICA du MOLE), bien que chaque commune garde son autonomie pour son ACCA. Pour St Jean de Tholome, le Président est Mr Fernand CHAFFARD et le trésorier Jean Paul VERDAN-ROULET.

L'AICA compte à ce jour, 60 adhérents sur un territoire de 1760 hectares, sous l'autorité de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Haute Savoie (DDAF), qui à chaque campagne de chasse prend un arrêté fixant le plan de chasse, qui spécifie les espèces et le nombre accordé. Par exemple, pour la saison 2002-2003, 25 chevreuils, 8 cerfs, 4 chamois ont été autorisés au plan de chasse, les sangliers et les lièvres étant régis par le règlement intérieur de l'AICA soit 2 sangliers par jour par équipe maximum et 8 lièvres par saison.

Aussi régulateurs de la faune sauvage, les chasseurs de l'ensemble des ACCA du massif du Môle demandent un comptage nocturne ou diurne des espèces, en collaboration avec la Fédération de Chasse de Haute Savoie, avec l'autorisation de la DDAF. Les comptes-rendus du comptage attestent d'une diminution du cheptel (en particulier le cerf), un changement d'habitude du gibier (concentration dans des mini espaces suite à l'augmentation des loisirs en montagne).

Concernant les nuisibles (renards, fouines), ils font aujourd'hui de plus en plus de dégâts. Ils sont abattus par des tirs de nuit sous l'autorité d'un lieutenant de louveterie ou par des piégeurs agréés.



La Commission d'Eau et d'Assainissement

EAU POTABLE

PROJET REALISE EN 2002

Le réservoir de "Folliex" est maintenant terminé et depuis sa mise en service, en octobre 2002, il fonctionne normalement en alimentant indépendamment le réservoir de Larsenex qui distribue le secteur Est de la commune, et les réservoirs des Syords et Maréchaux pour le secteur Sud de la commune.

Nous vous rappelons que sa contenance est de 300 m³ ce qui permet une capacité de stockage de 60 heures en période d'étiage sans apport de nouvelles ressources.

A noter les quelques aménagements extérieurs qui seront réalisés dans l'année pour que le projet soit complètement terminé.

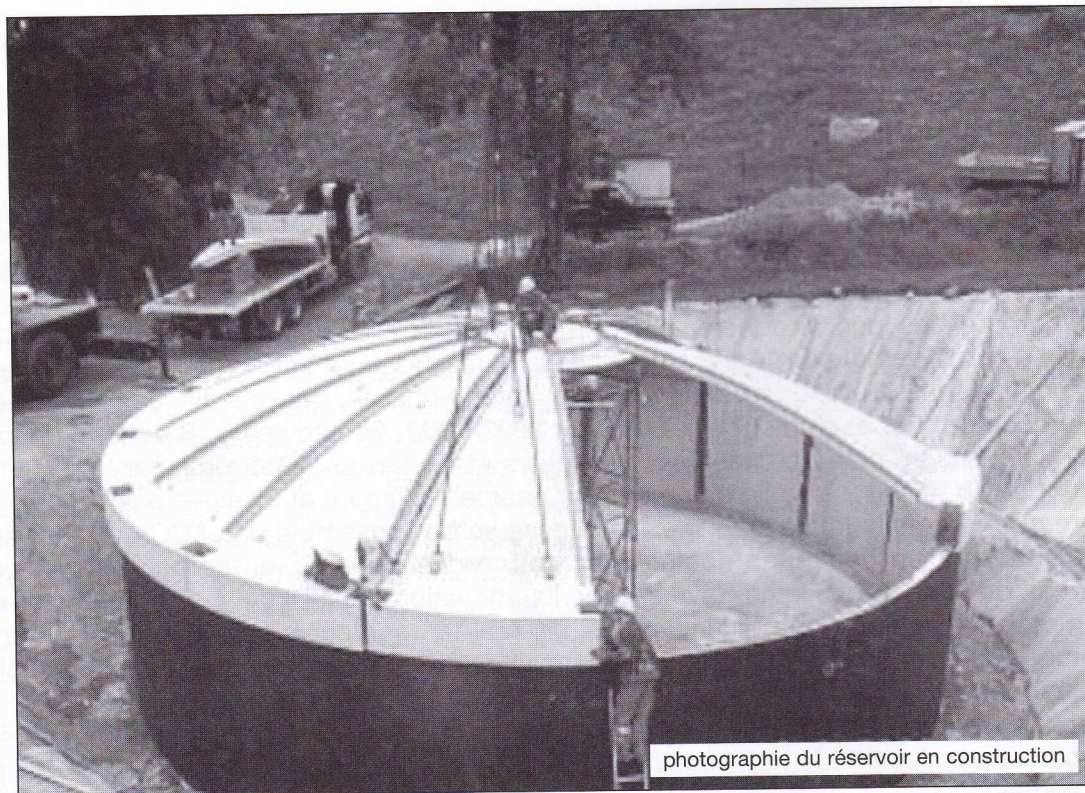
PROJET PREVU EN 2003

OPTIMISATION SUR LE RESEAU EXISTANT.

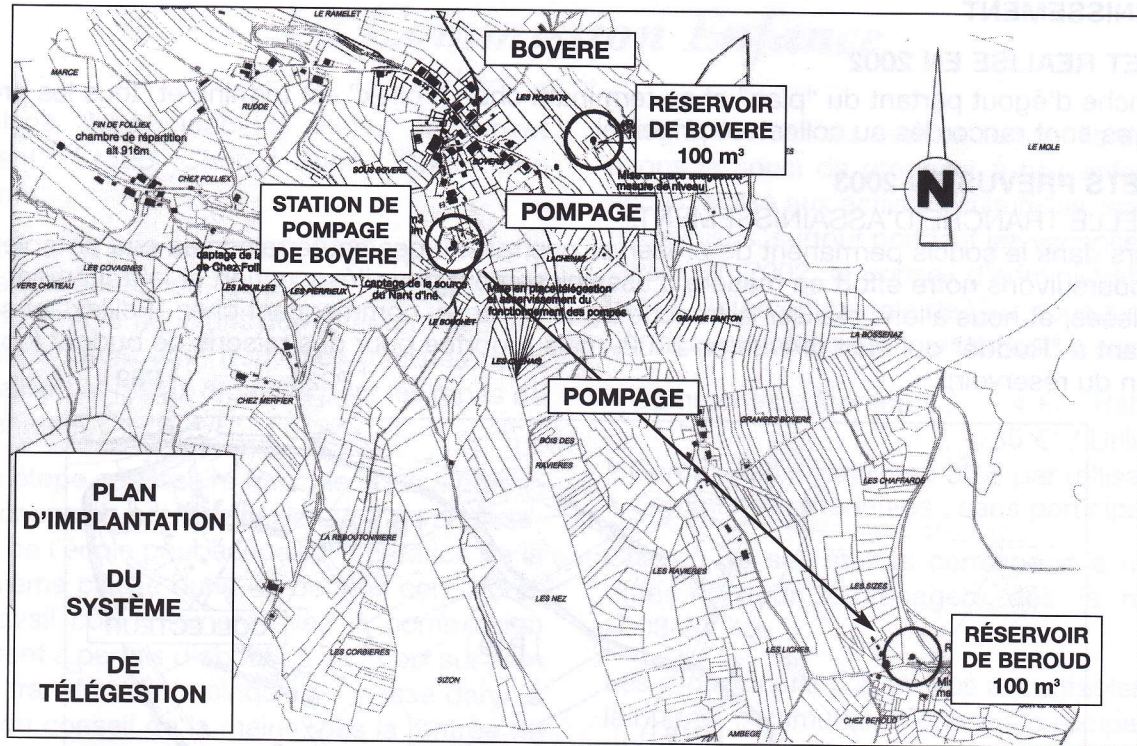
Le projet consiste, dans sa 1^{ère} partie, à installer un système de télégestion entre la station de pompage de Bovère et les réservoirs de Béroud et Bovère.

Ce système permet de commander le fonctionnement des pompes de la station de Bovère de façon rationnelle en les asservissant au niveau d'eau des 2 réservoirs, de surveiller et de garantir une distribution d'eau potable sur ce secteur de la commune, en prévenant tout dysfonctionnement en temps réel et cela quelle que soit la période de l'année, sans surverse au trop plein des réservoirs donc sans perte de ressources.

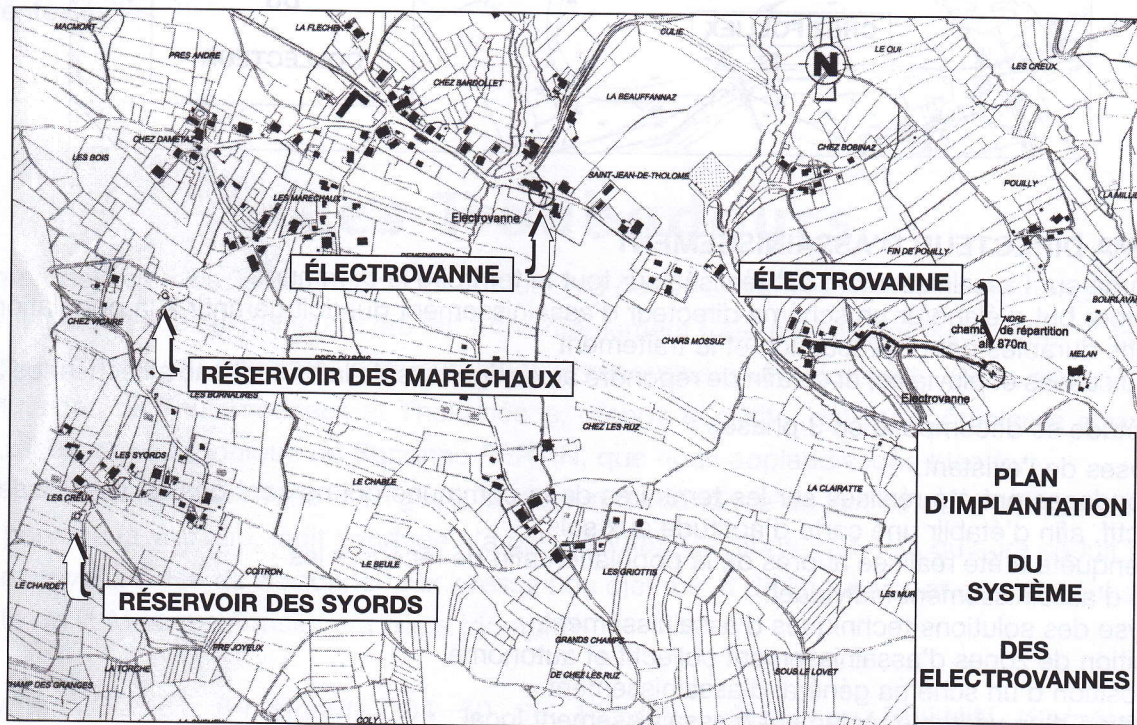
Le pilotage et le traitement des informations se font par Minitel.



photographie du réservoir en construction



Dans la 2^{ème} partie, le projet prévoit la mise en place de 2 électrovannes de séparation des unités de distribution des Maréchaux et des Syords, pilotées par une horloge et placées en chambre de vannes, dans le but de remettre en fonctionnement ces 2 réservoirs de façon régulière et de compter sur un stockage optimal de 350 m³.
 A noter que pour ce projet le réservoir de Bérourd et de Bovère seront équipés de ligne E.D.F et P.T.T



Coût des travaux : 23 303 € HT
 Coût d'installation de lignes E.D.F et P.T.T : 10 000 € HT.
 Délai : automne 2003.





ASSAINISSEMENT

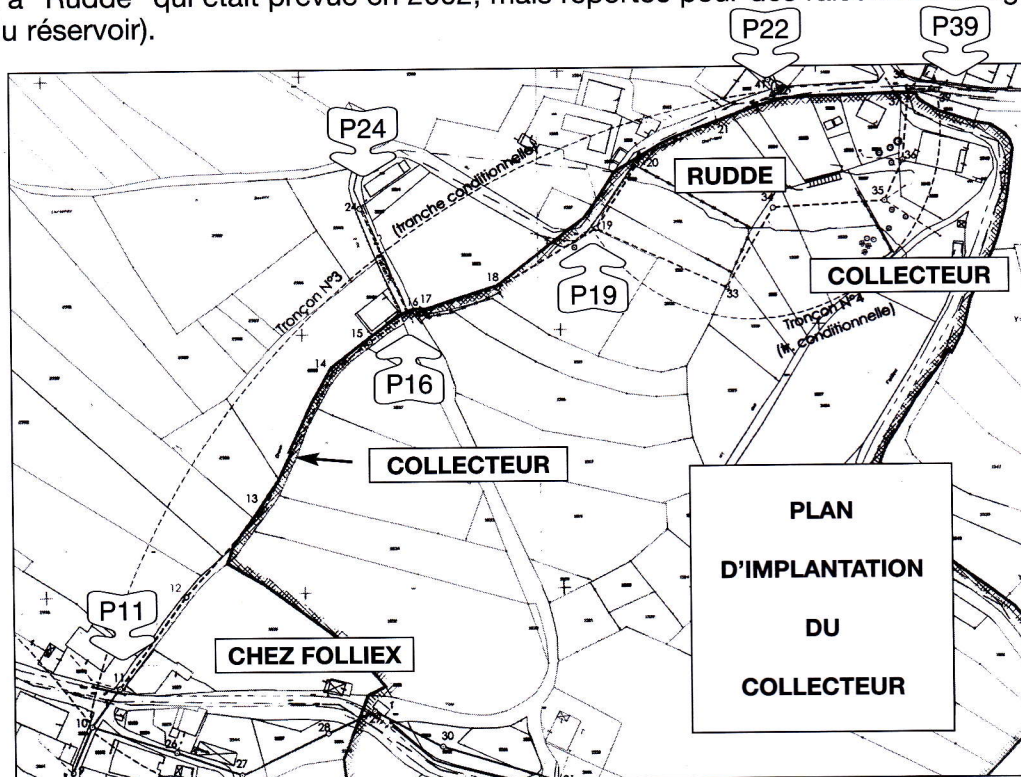
PROJET REALISE EN 2002

La tranche d'égout partant du "plan" et se terminant chez "Folliex" est terminée et tous les propriétaires sont raccordés au collecteur principal.

PROJETS PREVUS EN 2003

NOUVELLE TRANCHE D'ASSAINISSEMENT.

Toujours dans le souci permanent de préserver nos ressources souterraines en eau potable, nous poursuivons notre effort en matière d'assainissement pour l'évacuation et le traitement des eaux usées, et nous allons réaliser la tranche conditionnelle, commençant chez "Folliex" et se terminant à "Ruddé" qui était prévue en 2002, mais reportée pour des raisons de budget (construction du réservoir).



SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Une étude sur l'assainissement est réalisée sur tout le territoire la commune.

Elle a pour but d'élaborer un schéma directeur d'assainissement qui doit garantir à la population des solutions durables pour l'évacuation et le traitement des eaux usées et pluviales, et ce afin de répondre aux exigences de la loi sur l'eau à l'échéance 2005.

Cette étude se décompose en 3 phases :

- Analyses de l'existant.
37 sondages ont été réalisés sur les territoires de la commune qui ne sont pas en assainissement collectif, afin d'établir une carte d'aptitude aux sols.
Une enquête a été réalisée auprès de la population afin de recenser les types d'assainissement individuel.
- Analyse des solutions techniques d'assainissement.
Définition de zones d'assainissement collectif et autonome.
- Proposition d'un schéma général d'assainissement.
Définition d'un véritable règlement d'assainissement local.

Nota : pour tous ces projets, la commission Eau-Assainissement remercie les propriétaires pour leur disponibilité et leur compréhension.





La Commission Enfance

Jocelyne Née, Isabelle Ruin, Moccozet Laurent, Bruno Charlot-Buon, Christophe Quiénot.

C'est à la fin du mois d'août 2002, que Mme le Maire entourée de quelques conseillers a réceptionné le bâtiment du restaurant scolaire correspondant aux nouvelles normes plus accueillant et mieux organisé pour les repas de nos enfants.

Cette étape nécessaire franchie nous a permis de consacrer notre réflexion à l'agrandissement de l'école pour accueillir la création de la cinquième classe dans de bonnes conditions. Le travail conjointement avec la commission bâtiment a permis d'aboutir à un choix sur plan et au transfert de la cinquième classe dans la salle du conseil de la mairie, dès la rentrée de septembre 2003.

L'année scolaire 2003-2004 verra le début du chantier de l'amélioration de l'école, avec la création d'un plus grand préau, des WC plus nombreux et plus accessibles, une cour mieux aménagée et une meilleure circulation entre les différentes salles.

Malgré l'échec du contrat temps libre, nous avons le souci de proposer à nos enfants un accès facilité aux activités culturelles, sportives et de loisirs, surtout pendant les vacances scolaires. Fin 2002, le conseil d'administration de la MJC Intercommunale de Viuz nous a soumis un nouveau mode de financement, à savoir :

- Communes adhérentes : 4 € / Hab.
+ 35 € / Utilisateur
- Communes associées : 80 € par utilisateur
- Communes extérieures : sans participation

Chacun de ses statuts correspond à un tarif différent pour les usagers dès la rentrée 2003/2004.

Les propositions n'étant pas acceptables pour le budget communal, le conseil municipal a fait d'autres propositions, qui pour l'instant restent sans réponse. Mais suite à L'assemblée Générale du 13 juin 2003, nous espérons faire évoluer ce dossier dans l'intérêt de tous : A suivre.

Les Troubadours

Un an déjà que les Troubadours ont fait leur nid dans l'arbre associatif de la commune. On peut le dire l'accueil qui leur a été fait fut véritablement fraternel ; ils ont aujourd'hui la satisfaction d'avoir pu constater que leur initiative répondait à une demande réelle, puisqu'une vingtaines de Tholoméennes et Tholoméens, grands et petits, ont pu apprécier la science musicale et pédagogique de Sandrine PERTIN, que nous applaudissons bien fort.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le résultat du sondage de juin ne nous est pas encore parvenu (à vrai dire, ledit sondage n'a pas débuté). Gageons toutefois qu'aura séduit nos concitoyens l'idée de s'adonner aux ivresses du djembé et de la guitare, et que la prochaine Fête de la Musique consacrera notre triomphe.

Myriam GONET (Présidente, 04 50 95 14 38) – Marianne BEGUIN (Secrétaire, 04 50 95 12 75) – Josette CLERC (Trésorière, 04 50 95 11 70) et Christine DENERIAZ (Trésorière, 04 50 95 19 60)





Commission Budget : budget 2002

Lors de la séance du 5 Mars 2003, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2002 dont les résultats sont les suivants :

• Budget Général de la commune

En fonctionnement, 449 688.62 € pour les dépenses et 625 363.78 € pour les recettes soit un excédent de 175 675.16 € affecté en totalité à la section investissement du budget 2003.

En investissement, 161 653.69 € pour les dépenses et 141 467.31 € pour les recettes soit un déficit de 20 186.38 € reporté sur le budget 2003.

• Budget Eau et Assainissement

En exploitation, 78 834.38 € pour les dépenses et 113 298.14 € pour les recettes soit un excédent de 34 463.76 € affecté à la section investissement du budget 2003.

En investissement, 611 046.86 € pour les dépenses et 667 270.76 € pour les recettes soit un excédent de 56 223.90 € reporté sur le budget 2003.

• Budget CCAS

En fonctionnement, 2 603.49 € pour les dépenses et 5 162.10 € pour les recettes soit un excédent de 2 558.41 € reporté dans cette même section du budget 2003.

Classement financier des communes du Département 2002

(informations extraites du classement établi par le Conseil Général)

ST-JEAN-DE-THOLOME se situe au 166 Rang des 282 communes du département.

Fiscalité dans le canton 2002

(informations extraites du classement établi par le Conseil Général).

COMMUNES	Base TP	Taux TP	Taux TH	Population DGF
LA TOUR	717 700	11,98	10,07	1 199
MEGEVETTE	22 800	12,62	10,00	485
ONNION	193 400	9,64	11,52	1 374
ST JEAN DE THOLOME	231 800	10,10	9,70	880
ST JEOIRE	3 690 000	15,92	15,45	3 137
VILLE-EN SALLAZ	84 100	14,80	12,01	706
VIUZ EN SALLAZ	2 856 000	19,01	14,16	3 754

TP : Taxe professionnelle

TH : Taxe Habitation

Population DGF : Résidences principales et secondaires



Budget primitif 2003

• Budget Général de la commune

Fonctionnement	560 923.00 €
Investissement	625 181.05 €

• Budget Eau et Assainissement

Exploitation	101 500.00 €
Investissement	376 628.66 €

• Budget CCAS

Fonctionnement	4 878.51 €
----------------	------------

Les tarifs applicables au budget 2003 :

• Les quatre taxes

Taxe d'habitation :	9.90 % (+ 0.20)
Foncier bâti :	8.20 % (+ 0.20)
Foncier non bâti :	40.00 % (+ 0.23)
Taxe professionnelle :	10.10 % (inchangée)

• L'eau

Prix au m ³ :	1.15 € (+ 0.05 €)
Taxe assainissement :	0.90 € (+ 0.05 €)
Forfait fixe :	70.00 € (+ 4.00 €)

Participation des constructeurs à la réalisation

du réseau assainissement : 1 000 € par lot + 15 €/m² de SHON construit

Frais de branchement eau : 1 200 € (travaux entre la conduite communale et le compteur de l'abonné hors terrassement)

• Redevance Ordures Ménagères

OM Résidence secondaire

(quel que soit le nombre de résident) :	140 € (+ 3.00 €)
---	------------------

OM Résidence principale

(famille) :	140 € (+ 3.00 €)
-------------	------------------

OM Résidence principale

(personne seule) :	70 € (+1.00 €)
--------------------	----------------

• Participation UFOVAL à la charge de la commune : 1.85 € par enfant et par jour

(Grandes et petites vacances)



ESPACE *handicap* la vie @ccessible

Association Loi 1901 – Fondée en 1982
11, avenue du Léman • boîte postale 273 • F 74106 Annemasse Cedex • Téléphone 04 50 87 15 67 • Télécopie 04 50 87 01 24
Siret n° 409 582 715 000 28 • Organisme de formation n° 82 74 01125 74
www.espacehandicap.asso.fr • association@espacehandicap.asso.fr

Vivons ensemble la cité



L'association **ESPACE HANDICAP** est née, il y a plus de vingt ans, sous le nom de "Association des Handicapés et Sympathisants de la Région Annemassienne" (AHSRA). Elle a été créée par des personnes handicapées, pour des personnes handicapées. Et elle est, à ce jour, toujours dirigée par des personnes handicapées.

Parmi les objectifs d'ESPACE HANDICAP, faciliter l'autonomie des personnes est une préoccupation constante, en particulier l'autonomie de déplacements qui, seule, peut conduire à une autonomie citoyenne, sociale et professionnelle. L'objectif final étant la re-socialisation de la personne après la survenue du handicap physique ou sensoriel, dans un cadre de vie approprié.

CONSTAT

Les personnes handicapées ne disposent pas, pour la plupart, de moyen de transport adapté personnel pour venir jusqu'à Annemasse, ou encore ne peuvent utiliser aucun transport public adapté pour leurs déplacements, sauf si ces personnes résident dans le périmètre de la Communauté de Communes où existe un service de transport public spécifique dénommé HANDI'TAC.

Il faut cependant préciser que ce service HANDI'TAC ne fonctionne ni le soir, ni les week-ends et jours fériés, et ne peut sortir de l'agglomération annemassienne.

Faute de moyens de transports adaptés, il n'est pas possible actuellement pour ESPACE HANDICAP de répondre aux demandes émanant des

personnes handicapées ou à mobilité réduite extérieures à la grande couronne de la zone géographique annemassienne.

Mais comment satisfaire à cette obligation et réaliser cet accueil de jour dans la mesure où il n'existe pas de transport intra-départemental approprié, adapté et spécifique ? Comment ces personnes handicapées peuvent-elles envisager une possible intégration socioprofessionnelle sans transport adapté ?

En ce qui concerne les objectifs d'intégration des personnes à mobilité réduite dans la ville, ce Contrat fait d'abord le constat que **"les transports publics adaptés sont quasiment inexistants à l'extérieur de l'agglomération annemassienne..."** ; il stipule qu'**ESPACE HANDICAP doit "améliorer, en les adaptant ou en les créant, les moyens de transport spécifiques" et "développer la concertation avec les associations locales de handicapés afin d'améliorer l'accessibilité en général...valoriser le rôle de l'association auprès des partenaires institutionnels pour permettre une meilleure prise en compte de l'accessibilité et des lieux publics"**

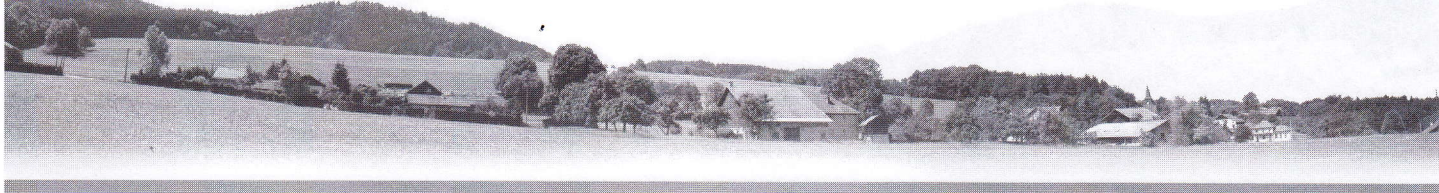
PROJET

Il s'agit de développer un service destiné à faciliter l'autonomie et le confort de vie des personnes handicapées.

TERRITOIRE CONCERNÉ

Principalement le nord du département de la Haute-Savoie, avec la possibilité d'extension à tout le département haut-savoyard.





AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS

Le projet consiste à faire l'acquisition d'un véhicule léger, doublement aménagé :

- Pour le transport d'une personne à mobilité réduite (en fauteuil roulant),
- Avec aménagement du poste de conducteur pour conduite manuelle (type paraplégique).

L'objectif vise à satisfaire à une demande croissante du transport individualisé, notamment les soirs, week-ends, jours fériés, et à répondre là où les transports publics adaptés font défaut. C'est le cas en particulier pour des déplacements, actuellement impossibles, hors des limites de la Communauté de Communes de l'agglomération annemassienne (par exemple vers l'aéroport de Genève-Cointrin, la gare de Genève-Cornavin pour le TGV, pour des spectacles nocturnes, des déplacements familiaux...). Ce véhicule servira pour les besoins quotidiens de l'association ESPACE HANDICAP durant les heures de la journée de travail. Le reste du temps, il sera proposé en prêt ou à la location

pour dépanner ou accompagner une personne à faible mobilité (notamment en cas de véhicule personnel immobilisé, en cas de handicap temporaire, en cas de présence occasionnelle d'une personne handicapée dans sa famille ou en vacances dans l'agglomération...).

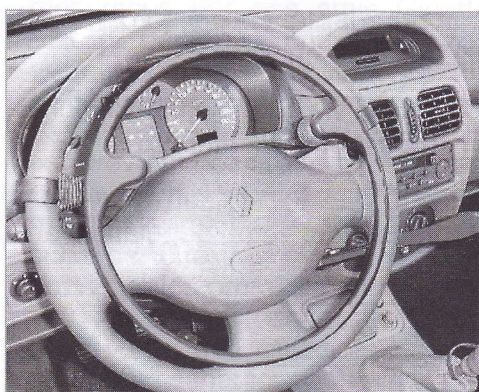
RETOMBÉES

Sur le secteur nord du département de la Haute-Savoie, un potentiel de cinq cents (500) personnes est concerné par ce type de service occasionnel, et près de mille cinq cents (1.500) si l'on prend en compte tout le département haut-savoyard.

Durant la semaine de travail, le personnel de notre association utilisera le véhicule : soit pour transporter les adhérents handicapés, soit pour les besoins du service, en sachant que trois employées d'ESPACE HANDICAP sont des travailleurs handicapés.

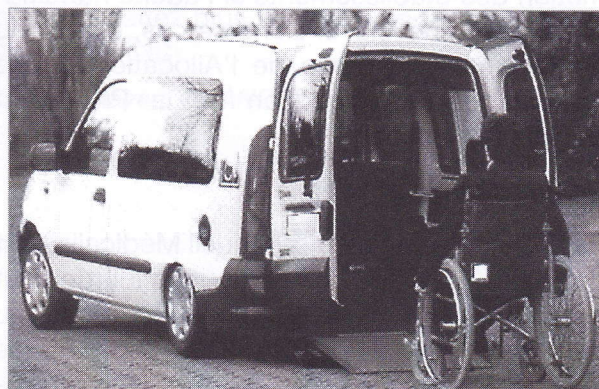
DESCRIPTION CHIFFRÉE DU PROJET

- Véhicule de base : Renault Kangoo automatic 5 places	17.000 €
- Aménagement pour transport d'un fauteuil roulant (rampe d'accès)	7.250 €
- Équipement de conduite manuelle (frein + accélérateur)	2.850 €
- Soit un devis TOTAL de	27.100 €



Aménagement pour conduite manuelle

Aménagement pour transport de fauteuil roulant





Le Foyer Départemental "Les Quatre Vents" pour Adultes Handicapés à La Tour

Le Foyer Départemental pour Adultes Handicapés est à l'origine un Foyer à double Tarification, érigé en établissement public autonome, qui se trouve dans le parc de l'Hôpital Maison de Retraite Dufresne-Sommeiller situé en périphérie de la commune rurale de La Tour en Haute-Savoie. Depuis la fin de l'année 2002, l'appellation officielle du foyer est devenue : Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M). L'ouverture du Foyer s'est faite le 2 novembre 1995 suite à la demande présentée par le Conseil Général de la Haute-Savoie (24 août 1994). Le Foyer dispose de 42 places pour adultes gravement handicapés. Son directeur est Mr Serge Limare depuis janvier 2003. Les postes occupés au foyer représentent 51 emplois. Le Foyer utilise des services de l'Hôpital Dufresne-Sommeiller, qui est une structure publique accueillant des personnes âgées, cuisine, buanderie, atelier de maintenance. Ces services sont facturés par l'Hôpital au Foyer.

Le mode de financement

L'originalité d'un Foyer à double Tarification est son double mode de financement par :

- les régimes d'assurances maladie, qui prennent en charge de manière forfaitaire l'ensemble des dépenses afférentes aux soins, personnels et matériels médicaux et paramédicaux.
- l'aide sociale départementale, qui assure le financement de la partie hébergement et animation des établissements si l'adulte handicapé en est bénéficiaire. Dans ce cas, il est tenu de reverser une partie de l'Allocation Adulte Handicapé à la Direction de la Protection Sociale (ex-Solidarité)

La population accueillie

Par définition, le Foyer d'Accueil Médicalisé est destiné à accueillir des personnes lourdement handicapées dont la dépendance totale ou partielle, constatée par la C.O.T.O.R.E.P., les rend inaptes à toute activité à caractère pro-

fessionnel, les obligeant à recourir à l'aide d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence et nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

La population du Foyer est répartie entre quatre pavillons autonomes dans leur fonctionnement, reliés entre eux par un vaste couloir aboutissant au hall d'entrée.

La moyenne d'âge des résidents est de 32 ans. Le pavillon 1 accueille dix résidents de comportement de type autistique ou/et psychotique.

Le pavillon 2 accueille dix résidents polyhandicapés.

Le pavillon 3 accueille dix résidents, très peu autonomes, avec plusieurs handicaps associés.

Le pavillon 4 accueille douze adultes polyhandicapés, présentant d'importants handicaps physiques et mentaux, et de ce fait très dépendants.

La vie quotidienne des personnes handicapées est agrémentée d'activités individualisées essentiellement basées sur le maintien d'une bonne qualité de vie.

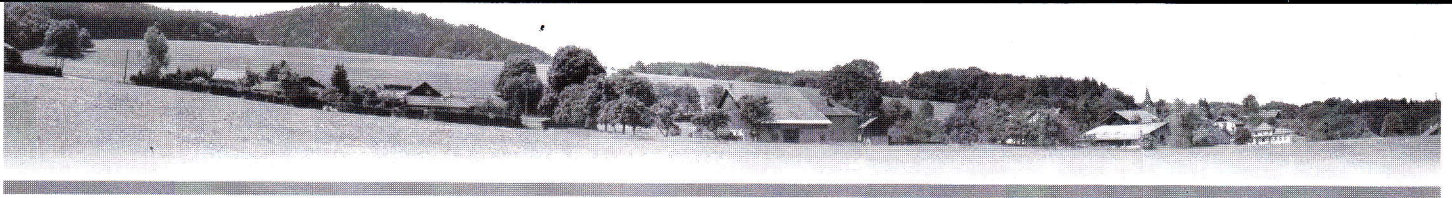
Exemple d'activités : cuisine, musique, photo, travaux manuels, balnéothérapie, stimulation sensorielle, sport adapté, cheval, jardin, piscine, promenade, sortie en ville....

Dans les actes de la vie quotidienne la recherche du bien être est une priorité.

Un des objectifs d'avenir serait d'améliorer encore l'intégration de cette population à la vie locale.

*Claudine Quiénot
(Aide Médico Psychologique).*





LOU SAN-DIANNIS - Club du 3^{ème} Age

Rapport des activités du Club depuis mai 2002

Tout au long de l'année, le club a été représenté aux rassemblements départementaux ou de secteur :

- 22 avril réunion de secteur à Viuz animée par le président Yves de LACHANONIE.
- 7 octobre réunion des Présidents à St. Pierre en faucigny.
- 22 novembre assemblée générale à la Roche sur Foron.

En plus des réunions mensuelles de nombreuses activités se sont succédées tout au long de l'année :

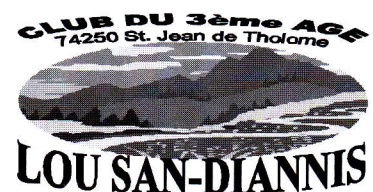
- 15 mai sortie en Beaujolais, au programme casse croûte sur l'aire de repos de la Bresse, puis visite d'une huilerie artisanale et ensuite direction Château de Varenne domaine de 30 ha de vignes qui produisent des Beaujolais. Après une dégustation, nous déjeunons dans la salle du Château. L'après midi nous visitons le musée du vin à Romanèche Torrens puis nous faisons une dernière halte casse croûte le soir sur l'aire de Ceignes Cerdon tous heureux de cette magnifique journée.
- 13 juillet sortie traditionnelle à Chamonix, visite en petit train, déjeuner succulent à l'hôtel Regina puis au retour arrêt à Sallanches pour une visite guidée du château des Rubin. Cet endroit présente sur 6 niveaux, la flore, la faune alpine et la géologie locale accompagnée de commentaires et de documentation.
- 3 août, comme chaque année nous sommes reçus par nos amis Ginette et René ANCEL dans leur chalet à Ayze, qui nous avaient concocté une super journée.
- 28 septembre sortie filet de perches au Port de Séchex à Margencel. Une halte le matin est prévue chez la Mère Gaud avec visite et dégustation de foie gras fabriqué artisanalement. L'après midi nous amène dans la superbe cité médiévale d'Yvoire pour y apprécier les prémices de l'automne.
- 30 novembre c'est notre marché de Noël avec vente des objets fabriqués par notre groupe artisanal tout au long de l'année ainsi que nos pâtisseries faites maison et nos Rissoles qui ont eut un grand succès.
- 7 décembre pas moins de la moitié de nos membres participe à l'animation du Téléthon pour la tenue du stand boissons chaudes et fabrication artisanale de pâtisseries par nos mamies.

- 14 décembre repas de Noël, nous dégustons les Diots confectionnés par Roger GEVAUX et cuisinés par Ginette ANCEL. Mme. Le Maire malade est excusée.
- Pour le lancement de l'année nationale du handicap le club décide de faire un don afin de soutenir l'association SOLHANDISEP de St Jean de Tholome et Espace Handicap d'Annemasse qui reçoit des handicapés de notre village.
- 6 janvier 2003 fin de l'année civile par une raclette et début d'une nouvelle qui a commencée par l'élection de nos rois et reines lors de la dégustation des galettes des rois. Mme. le Maire était avec nous durant cette superbe journée.
- 03 février 2003 notre Assemblée Générale réunis 32 personnes avec notre invitée d'honneur Mme. le Maire Christine CHAFARD. Cette matinée est clôturée par une délicieuse choucroute cuisinée par nos amis Ginette et René ANCEL.
- 23 Avril 2003 par une journée ensoleillée 35 personnes prennent le car devant l'église de St. Jean destination la ferme auberge à Ferrières à coté d'Annecy. L'après midi au théâtre de Bonlieu une opérette dans la plus grande tradition est jouée pour le plus grand bonheur de nos aînés.
- 7 mai 2003 étant donné le succès remporté lors de notre dernière sortie filet de Perches, tous sont partant pour retourner au même endroit. Une visite à la cave DELALEX à Marin termine cette splendide journée.

Voici une année bien remplie dans la joie et la bonne humeur et chacun à sa façon, à contribuer à faire vivre cette association qui compte maintenant 37 membres.

Si vous vous sentez seul, ou que le besoin de rencontrer d'autres personnes vous tente, alors n'hésitez plus venez rejoindre " LOU SAN-DIANNIS ".

Le Secrétaire : VIGANOTTI Patrick





Le Sou des Ecoles de St-Jean-de-Tholome

LE SOU

Le but de notre Association est d'aider et de faciliter dans la mesure de ses moyens la formation culturelle et sportive des enfants de l'école de St-Jean-de-Tholome.

Le Sou fonctionne grâce à un bureau composé de parents bénévoles (Virginie BAUD, Corinne BICHARD, Sonia MARIOTTI, Thierry BARBIER, Sylvie SABY et Frédérique SINTES). C'est le Bureau qui organise différentes manifestations durant l'année scolaire afin de récolter des fonds qui pourront ensuite financer des activités scolaires tout au long de l'année. Ces animations ont lieu grâce à l'engagement d'un grand nombre de parents qui sont présents le jour J et qui sont toujours prêts à donner un coup de mains.

Cet automne, malgré un temps pluvieux et froid, la Traditionnelle Fête des Marrons a réuni passablement d'élèves, de parents mais aussi des habitants du Village. M. et Mme GEVAUX nous ont, comme d'habitude, mis à disposition gracieusement le Bebamios.

Le Sou a également participé au Téléthon organisé cette année encore au Village.

Pour Noël, après le passage du Père Noël dans chaque classe, les enfants et les enseignants ont préparé un spectacle qui a été clôturé par un buffet.

Le Calendrier 2003 a été réalisé grâce à nos fidèles annonceurs et vendus par nos enfants.

Pour célébrer l'arrivée du Printemps, une vente de fleurs a été organisée. Chacun a pu ainsi fleurir selon ses goûts le village.

Une soirée tartiflette animée par Outsider a eu lieu en avril et s'est achevée tard dans la nuit.

Enfin, la Fête de l'Eté qui termina l'année

scolaire. Un spectacle a été présenté et un buffet campagnard nous a permis de nous restaurer. Pendant l'après-midi, quelques animations étaient également prévues pour nos enfants.

Mais à quoi servent aussi toutes ces manifestations ?

Ces rencontres permettent aux parents d'élèves de se connaître et de s'ouvrir sur le Village. Elles permettent aussi de récolter de l'argent...

Mais qu'en fait-on ?

Avec le soutien du Sou, notre école a pu notamment emmener tous les enfants à un spectacle de Noël à Peillonex.

La classe de CE2 est partie plusieurs jours (avec nuitées) faire du ski de fonds. Les CM1 et CM2 ont également eu plusieurs sorties de ski de fond. Les maternelles sont allées également à la neige pour y découvrir la raquette, le ski de fond et la luge.

La classe de grande section/CP a quant à elle suivi un stage de plusieurs jours de poterie.

Plusieurs classes se sont rendues au Château des Rubins.

Et, enfin la piscine pour les Grandes sections, CP, CE1, les cours ont eu lieu cette année à Bogève.

Le Sou des Ecoles a également financé du matériel complémentaire pour l'Ecole.

Nous tenons à remercier les parents pour leurs engagements, la Mairie pour son soutien logistique et financier, nos annonceurs pour la réalisation du calendrier et l'équipe d'enseignants qui a quant à elle collaboré notamment pour la mise sur pied des spectacles.

Le Bureau : 14/06/2003

Centre Communal d'Action Sociale

**Un petit coup de projecteur
sur cette belle journée !**

Le rendez-vous au restaurant La Chaumière, le dimanche 11 mai était résolument placé sous le signe de la fête et du plaisir de se rassembler pour échanger, partager, et déguster le délicieux repas que nous avaient préparé Cécile et Bernard VIRET.





OXALIS, Ânes & Nature

Randonnées et animations avec des ânes.

L'association OXALIS organise depuis plusieurs années des animations et des randonnées avec des ânes auprès d'un large public. Différents projets sont menés dans des secteurs très variés où l'âne reste le centre d'intérêt principal. L'année 2003 s'attache à poursuivre les activités dans les domaines suivants :

- **Les activités "Nature"** enfants et ados : Randos, Canyoning, Spéléo...
- **Les animations** : Ecoles, manifestations, Fêtes...
- **Le camp d'été** : Chaque année, un centre de vacances pour jeunes est organisé. Cette année, nous partons entre Bauges et Drôme à la découverte des grottes où l'âne sera bien sûr présent lors de nos déplacements pour porter les vêtements et la nourriture.
- **Le programme BURKINATURE** : mené en partenariat avec la Maison Familiale de Bonne, il s'agit de mettre en œuvre des projets d'aide dans les villages africains du Burkina-Faso. Nous expédions des fournitures scolaires,

nous investissons dans des livres scolaires, nous finançons des réalisations locales (jardins d'école, fabrique de savons...). Nous organisons des campagnes de sensibilisation à la vaccination des ânes auprès des paysans burkinabés. Le financement provient de différents travaux et notamment la vente de Tee-shirts et du CD d'**OX ! & the Pity "L'Eldorado"** que l'association soutient.

- **La course d'orientation** du Môle qui se déroulera le 5 octobre sur les pentes du Môle. Elle sera ouverte à tous car plusieurs parcours seront proposés (Sportifs confirmés, occasionnels et familles)

Notre association est modeste et tente de répondre à un besoin de notre petit village d'organiser des animations. Les ânes, compagnons de toujours restent notre motivation principale. Ils participent depuis des décennies aux travaux des champs et reviennent aujourd'hui au devant de la scène par des activités plus ludiques, mais toujours d'un grand service.



OXALIS, Ânes & Nature

Les Syords
74250 Saint-Jean de Tholome
04 50 95 14 52 - 06 83 00 66 63
intox74@aol.com



Frontaliers

Chaque année à l'automne, la municipalité actualise la liste des travailleurs frontaliers ou des travailleurs suisses domiciliés à St-Jean de Tholome. Si vous êtes concerné et que vous n'avez jamais été déclaré en mairie, ou si des modifications de votre situation sont intervenues, nous vous serions reconnaissants de prendre contact avec le secrétariat de la mairie. La dotation reçue par la commune au titre de la compensation financière genevoise est versée proportionnellement au nombre d'habitants travaillant dans le canton de Genève, selon le fichier établi par la commune et il est de l'intérêt commun d'avoir une liste complète et à jour. L'inscription à la mairie n'entraîne aucune modification de votre imposition.



ANIMAUX-SECOURS

Reconnu d'utilité publique

74380 ARTHAZ (FRANCE) - Tél. (33) 04 50 36 03 39 - Fax (33) 04 50 36 04 76

E-mail : info@animaux-secours.com

www.animaux-secours.com

Créé en 1961 le Refuge de l'Espoir est un centre d'accueil, de protection, et d'adoption pour tout animal et un centre d'éducation des jeunes dans le respect de la nature, des animaux et de la vie.

Il est le seul centre en France (à notre connaissance) qui secourt immédiatement tout animal, domestique ou sauvage, placé dans une situation critique, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, 7 jours sur 7. Deux employés effectuent des tournées de prévention sur les 93 communes ayant passées une convention avec nos services moyennant le versement d'une contribution de 0.70 _ par tête d'habitant et par an. St Jean de Tholome est une commune adhérente. Les communes qui ne coopèrent pas avec un refuge comme le nôtre doivent avoir leur propre fourrière.

De plus, il accueille dans son refuge tout animal perdu ou abandonné, il vient en aide aux personnes âgées ou démunies qui n'ont pas la possibilité de soigner leur animal, il enquête sur les cas d'animaux maltraités.

Il a un effectif de 13 employés réparti comme suit :

- 8 employés à contrat indéterminé
- 3 contrats emploi consolidé

- 2 contrats emploi jeune (animatrices du Club des Jeunes)

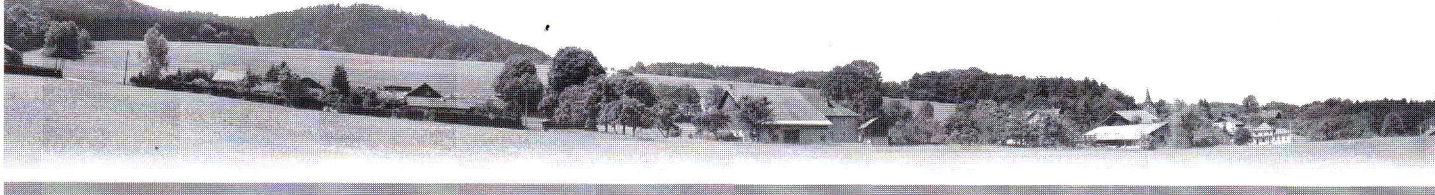
Chaque année une quarantaine de jeunes s'inscrivent au " Club des Jeunes Amis des Animaux ". Ils apprennent à donner des soins aux animaux du Refuge, à fabriquer des nichoirs pour les oiseaux... ils promènent des chiens et participent aux travaux d'entretien des chatteries et chenils... ils montent des expositions dans les écoles.

Filiale du Refuge de l'Espoir, en Inde à Jaïpur, le Refuge " Aide à toutes souffrances " entreprend depuis 1987 une campagne de capture, stérilisation et vaccination des chiens errants qui a pu se développer en 1994 avec l'aide de la Société Mondiale pour la Protection des Animaux (WSPA).

Pour Info

L'article L 911-11 du Code Rural s'applique " à tous les animaux susceptibles, compte tenu des modalités de garde, de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques, le Maire, de sa propre initiative ou à la demande de toute personne concernée, peut prescrire au propriétaire ou au gardien de cet animal de prendre des mesures de nature à prévenir le danger "





Bruits de voisinage

En l'absence d'arrêté municipal, c'est l'arrêté préfectoral " Numéro 358 DDASS/2001 " qui s'applique sur le territoire de la commune et dont nous reproduisons ici les articles les plus significatifs :

" Article 1^{er} : Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à tous les bruits du voisinage, à l'exception de ceux provenant d'activités faisant l'objet d'une réglementation spécifique en matière de bruit et notamment :

- Les installations classées pour la protection de l'environnement,
- Les infrastructures de transport et les véhicules qui y circulent,
- Les aéronefs.

Article 2 : Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition, ou son intensité, causée sans nécessité ou du à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

PROPRIETES PRIVEES

Article 4 : Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8H à 20H.
- les samedis de 9H à 12H et de 14H30 à 19H.
- les dimanches et jours fériés de 10H à 12H.

Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

CHANTIERS (CHANTIERS DE TRAVAUX PUBLICS OU PRIVES)

Article 12 : Les travaux susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage sont interdits :

- tous les jours de la semaine de 20 heures à 7 heures,
- toute la journée des dimanches et jours fériés,

Exceptées les interventions en urgence pour nécessité publique.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 15 : Les infractions aux présentes dispositions sont constatées par les services de police et de gendarmerie et les agents commissionnés et assermentés.

Elles pourront être sanctionnées :

- Par des contraventions de 1^{ère} classe lorsqu'elles relèvent des dispositions du présent arrêté,
- Par des contraventions de 3^{ème} classe lorsqu'elles font référence aux articles R.48-2 et R.48-3 du code de la santé publique.

L'ensemble de cet arrêté est consultable en mairie.



ETAT CIVIL

au 30 06 2003

NAISSANCES

Nom	Prénoms	Date	Lieu
PERNOLLET	Jayson Kristna	04.10.02	SALLANCHES
BROISON-BONTAZ	Théo	17.11.02	ANNEMASSE
CAILLAT	Manon Jeanne Marie	03.03.03	ANNEMASSE
LAYAT	Alicia Amandine	06.03.03	AMBILLY
MAURICE-DEMOURIoux	Rémy	08.03.03	AMBILLY
VUAGNOUX	Léo René Edmond	10.03.03	AMBILLY
LALUNE	Félix	22.03.03	AMBILLY
DETURCHE	Camille Maire Lourdes	12.05.03	ANNEMASSE
LECLERC	Nathan Stéphane Cédric	21.05.03	ANNEMASSE
THEVENOD	Louane	05.06.03	ANNEMASSE

MARIAGES

Nom	Prénoms	Date	Lieu
MEYER	Patrick	21.12.02	ST JEAN
MILLION	Laurence Janine Claude	21.12.02	
MARGERIN	Olivier Jacques François	03.05.03	ST JEAN
FOREST	Stéphanie Jeanne Yvonne	03.05.03	

DÉCÈS

Nom	Prénoms	Date	Lieu
LIECHTI	Jean Charles	19.01.02	AMBILLY
GROS	René Joseph	24.01.02	HAUTEVILLE
MOSSUZ	Gérard François Adolphe	03.02.02	LA TOUR
PUSKAS	Claudius	31.03.02	ST JEAN
PROT	Jacques Maurice	07.05.02	ST JEAN
RUBIN	Serge François	13.11.02	BONNEVILLE
BLONDEL	Vve PROT Suzanne Marthe	13.02.03	LA TOUR
TANQUEREL	Jean Jacques	24.03.02	GENEVE





BLOC-NOTES

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE

MARDI	14 H 00 à 17 H 00
(ouverture administrative)	
JEUDI	17 H 00 à 19 H 00
SAMEDI	9 H 00 à 11 H 00

(le maire reçoit sur Rendez-vous
le jeudi et le samedi)

POLE MÉDICO-SOCIAL

L'ASSISTANTE SOCIALE REÇOIT LE

MARDI Matin et
VENDREDI Matin à SAINT JEOIRE

Immeuble Les Tilleuls
AV. de la Tour de Fer

(à côté du centre de vacances "le nid")
ou sur rendez-vous au 04.50.35.32.90

MÉDECINS

SECTEUR ST JEOIRE - VIUZ EN SALLAZ

ST JEOIRE

DEROCHE François	04 50 35 98 70
GAY Gilles	04 50 35 80 08
RUBIN Pierre	04 50 35 81 16

PEILLONNEX

KOOSINLIN Louis	04 50 03 67 69
-----------------	----------------

VIUZ EN SALLAZ

POTIE Bruno	04 50 81 86 69
VERDAN-ROULET S.	04 50 81 86 69
DEMOLIS Michel	04 50 36 82 57
RISLER-TESTAR N.	04 50 36 82 57
GASQUET Nicolas	04 50 36 82 57

DÉCHETTERIE

HORAIRES D'OUVERTURE

HIVER (15/11 AU 01/04)

LUNDI	9 H 00 à 12 H 00	13 H 30 à 17 H 00
MERCREDI	FERMÉE	13 H 30 à 17 H 00
VENDREDI	FERMÉE	13 H 30 à 17 H 00
SAMEDI	8 H 00 à 12 H 00	FERMÉE

ÉTÉ (01/04 AU 15/11)

LUNDI	9 H 00 à 12 H 00	13 H 30 à 17 H 00
MERCREDI	FERMÉE	13 H 30 à 17 H 00
VENDREDI	FERMÉE	13 H 30 à 17 H 00
SAMEDI	8 H 00 à 12 H 00	13 H 30 à 16 H 30

LA DÉCHETTERIE EST FERMÉE
LES JOURS FÉRIÉS





Mairie - chef-lieu - 74250 Saint-Jean-de-Tholome

Tél. 04 50 95 10 38 - Fax 04 50 95 14 46

e-mail : mairie@stjeandetholome.fr - web : www.stjeandetholome.fr

